



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité de pilotage et de suivi du plan de relance

13 novembre 2020

Le dispositif France Relance

- ❑ Présenté le 3 septembre dernier, il s'agit d'un dispositif sans précédent pour faire face à une crise inédite dans ses modalités et son intensité. 100 milliards d'euros dont 40 % issus de financements européens. Il poursuit un double objectif : la relance de l'activité économique et la transformation de notre système productif en investissant dans les secteurs qui feront l'activité et créeront les emplois de demain
- ❑ L'objectif est d'accélérer la transition écologique du système productif et la rénovation énergétique des bâtiments, d'accroître la résilience de l'économie, de renforcer la souveraineté nationale sur des approvisionnements stratégiques, d'investir dans l'humain et les compétences, d'amplifier la cohésion sociale et territoriale
- ❑ Un plan d'investissement pour tous les Français, au service de l'emploi. Le plan de relance doit profiter à tous les Français, à tous les travailleurs et à tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi, avec une priorité absolue : la lutte contre le chômage
- ❑ Le plan de relance se déploiera en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs publics dans une logique de mutualisation et de coordination des efforts avec les collectivités territoriales et les différents opérateurs. Il reposera notamment sur des contractualisations avec les collectivités territoriales pour accélérer la relance dans tous les territoires. État et région travaillent notamment à un accord de relance à finaliser dans les prochaines semaines.

Un pilotage partenarial à chaque échelon territorial

- ❑ Un comité de suivi national, présidé par le Premier ministre, associe représentants des différentes collectivités, partenaires sociaux et acteurs socio-économiques
- ❑ Un comité de pilotage et de suivi régional co-présidé par le préfet de région, le président du conseil régional et le directeur régional des finances publiques qui doit assurer les fonctions suivantes :
 - Assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises de la région sur l'ensemble des mesures du plan de relance ;
 - Assurer le suivi des mesures déconcentrées ;
 - Donner une vue d'ensemble de l'application du plan de relance dans les territoires, notamment de son exécution financière ;
 - Signaler les difficultés opérationnelles dans la mise en œuvre du plan de relance
- ❑ Un comité départemental du plan de relance pour assurer une territorialisation de l'exécution au plus près des territoires.

100 milliards d'euros affectés à trois priorités

Écologie (30 Md€)

Rénovation énergétique

Biodiversité, lutte contre l'artificialisation

Décarbonation de l'industrie

Économie circulaire et circuits courts

Transition agricole

Mer

Infrastructures et mobilités vertes

Technologies vertes

Compétitivité (34 Md€)

Fiscalité des entreprises

Financement des entreprises

Plan de soutien à l'export

Souveraineté technologique

Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises

Culture

Cohésion (36 Md€)

Sauvegarde de l'emploi

Handicap

Jeunes

Formation professionnelle

Recherche

Séjour de la santé

Territoires

Soutien aux personnes précaires

Six grandes modalités de mise en œuvre

Des subventions attribuées directement par le niveau national à des acteurs pré-identifiés

Des mesures élaborées au niveau national et non territorialisables a priori

Des mesures visant à attribuer des financements via des appels à projets déconcentrés au niveau régional et gérés par des opérateurs

Des crédits délégués directement à des collectivités territoriales

Des mesures visant à attribuer des financements via des appels à projets gérés au niveau national

Des mesures financées via des crédits déconcentrés au niveau régional

Focus sur quelques mesures

Transition écologique

- ❑ 6,7 Md € consacrés à la rénovation énergétique des logements privés, des locaux de TPE/PME, des bâtiments publics de l'État et des logements sociaux
- ❑ Le plan de relance mobilise 1,2 Md € pour aider les entreprises industrielles à investir dans des équipements moins émetteurs de CO2
- ❑ 1,2 Md € consacrés au vélo et au développement des transports collectifs tels que métro, tramway, bus et RER métropolitain, pour apporter des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement
- ❑ Déploiement d'un fonds de 300 M€ pour le financement des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles et plus généralement de foncier déjà artificialisé dans le cadre de projets d'aménagement urbain de revitalisation des centres-villes et de relocation des activités
- ❑ 1 Md € pour accompagner la transition agricole : renouvellement des agro-équipements, modernisation des abattoirs, plan en faveur de l'indépendance protéinique, circuits courts, plans alimentaires territoriaux

Compétitivité

- ❑ Dans le cadre du plan de relance, les impôts de production seront abaissés de 10 Md € dès le 1er janvier 2021, et de manière pérenne. C'est donc 20 Md € de baisse d'impôts de production sur 2021 – 2022
- ❑ Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI (3 Md€) : label France Relance avec un dispositif de garantie publique destiné aux fonds nationaux ou régionaux dont la politique d'investissement favorise le renforcement des fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises, prêts participatifs, augmentation des moyens de BPI, abondement des fonds d'investissement des régions qui permettent de renforcer le capital des PME
- ❑ Le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA) mobilisera 11 Md € en 2021 et 2022 pour soutenir l'innovation et en particulier l'investissement dans les technologies d'avenir
- ❑ Le plan de relance consacre 1 Md € à la relocalisation industrielle : 600 M € pour soutenir l'investissement dans 5 secteurs stratégiques (santé, intrants critiques pour l'industrie, électronique, agroalimentaire, applications industrielles de la 5G) et 400 M € pour favoriser le développement de projets industriels dans les territoires

Cohésion sociale et territoriale

- ❑ Plan massif d'investissement dans la santé : 6 Md €
- ❑ 1,6 Md € sont mobilisés pour augmenter le nombre de formations qualifiantes à disposition de l'ensemble des jeunes
- ❑ Le plan de relance mobilise 3,2 Md € pour stimuler l'embauche des jeunes et de personnes handicapées sous forme de CDI, CDD(de 3 mois et plus) ou de contrats en alternance : aide à l'embauche d'un jeune, aide à l'apprentissage, aide au contrat de professionnalisation
- ❑ le plan de relance mobilise 1,3 Md €, ce qui permet de proposer 300 000 parcours d'accompagnement et d'insertion sur mesure et de lutter contre la précarité à travers trois dispositifs : la garantie jeunes et l'accompagnement intensif des jeunes, les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement à la création d'entreprises
- ❑ Le plan de relance consacre 1 Md € pour soutenir la formation des actifs et digitaliser la formation professionnelle au service de l'innovation pédagogique et l'acquisition des compétences
- ❑ Le plan de relance consacre 7,6 Md € pour prévenir des licenciements économiques et préserver le capital humain des entreprises en cas de baisse d'activité durable sans remettre en cause la pérennité de l'entreprise. Ces moyens permettront également de former les salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée (FNE Formation)
- ❑ Plus de 5Md € sont consacrés au soutien des collectivités territoriales. Il s'agit à la fois de soutenir les recettes de fonctionnement des collectivités confrontées aux conséquences de la crise, afin d'éviter que l'investissement local n'en pâtisse, et de les aider directement à financer leurs investissements
- ❑ 200 M€ pour soutenir les associations d'aide aux personnes vulnérables et développer l'hébergement d'urgence

Deux mois après l'annonce du plan, premiers résultats dans la région

Soutien à l'investissement des collectivités (DSIL)

- ❑ 34,5 M€ programmés au titre de la DSIL Plan de relance votée en juillet 2020. 234 opérations subventionnées qui généreront, compte tenu de l'effet levier des cofinancement, des investissements publics à hauteur de 143 M€
- ❑ Le délai de début d'exécution des opérations a été porté de deux ans à six mois pour accélérer le lancement des travaux et la commande publique.
- ❑ 47,4 M€ supplémentaires seront programmés au début de l'année 2021 sur la même mesure votée en juillet 2020
- ❑ Pour 2021, outre le solde de crédits à programmer sur la tranche 2020 et la dotation annuelle classique, une nouvelle dotation sera disponible dans le cadre d'un soutien à hauteur d'1 milliard d'euros, au niveau national, ciblé sur la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités

Soutien à l'investissement industriel

□ Appel à projets en faveur de la décarbonation de l'industrie

17 projets ont été présentés par des porteurs de projet régionaux. Ils sont en cours d'instruction et représentent un investissement total de 160 M€ et pourraient bénéficier, s'ils sont retenus, un montant total de subventions de 53 M€

□ Appel à projets « Soutien à l'investissement industriel dans les territoires »

Une centaine de dossiers a été déposée par des entreprises de la région et sont en cours d'instruction par les services de l'État et de la région.

20 dossiers ont d'ores et déjà fait l'objet d'une décision positive pour un montant total de subvention de 9,6 M€.

□ Fonds de soutien à l'investissement dans les filières automobile et aéronautique

10 entreprises automobiles et 1 entreprise aéronautique ont obtenu des financements dans le cadre d'appels à projets nationaux.

□ Relocalisation et sécurisation des approvisionnements stratégiques

Dans le cadre de l'appel à projets national, 26 dossiers ont été déposés par des entreprises de la région.

Quatre projets, dans le domaine agro-alimentaire, ont d'ores et déjà été retenus (2 dans le Nord, 1 dans le Pas-de-Calais, 1 dans la Somme)

Immobilier et rénovation énergétique des bâtiments publics

- ❑ Deux appels à projets lancés pour les bâtiments publics de l'État et des établissements publics pour le premier et établissements d'enseignement supérieur et de la recherche pour le second
- ❑ Enveloppe estimée à 2,7 milliards d'euros
- ❑ 320 dossiers identifiés au niveau régional représentant environ 350 M€ qui permettront de soutenir l'activité des entreprises du bâtiment, d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics et d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents
- ❑ Les projets retenus seront connus début décembre et les premiers travaux seont lancés dès le début de l'année 2021

Le dispositif d'information sur les mesures mobilisables le suivi de la mise en œuvre

- ❑ Le site national du plan France Relance qui permet un accès à des fiches mesures actualisées à partir du profil du porteur de projet et de la thématique poursuivie

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

- ❑ Un guichet unique à destination des entreprises opérée du lundi au vendredi par la DIRECCTE, le conseil régional, la chambre régionale de commerce et d'industrie et la chambre régionale des métiers et de l'artisanat

03 59 75 01 00

Le dispositif est complété par un site internet régional <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>

- ❑ Une mobilisation des sous-préfets et de leurs équipes pour accompagner tous les porteurs de projets
- ❑ Un outil cartographique interactif en cours de conception pour assurer la transparence et l'information citoyenne sur la mise en œuvre du plan de relance

<https://cdonline.articque.com/share/display/dsil-relance>